

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-deux, le seize juin à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	<u>Présents</u> MM SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, DA SILVA Jonathan, NOUAILLES Didier, BIERJON Stéphane, COUTURIER Cyril, GUILLON François, DESNOUX Patrice, SIMONIN Jean-Jacques, PRIÈRE Pascal, LOPES Pascal, LEROY Fabien, PALIOT Didier, BARRADO Alain et Mmes BESSON Valérie, COLLINET Dominique, MONCELON Claire, MANSAT Lucette, GINDRE Anne, BABUT Fatima. <u>Excusés</u> : Mme TORNERO Maria qui donne procuration à M. SANVOISIN Christian Mme CHAUVET Caroline qui donne procuration à M. COUTURIER Cyril Mme CHARRET Audrey qui donne procuration à M. BIERJON Stéphane Mme TYNDIUK Allyssone qui donne procuration à M. DA SILVA Jonathan M. DULIN Denis qui donne procuration à Mme GINDRE Anne Mme MAJER Lynda qui donne procuration à M. LEROY Fabien M. TOULOUSE Serge
Commune de DESERTINES	<u>Secrétaire</u> : M. GUILLON François

DELIBERATION N° 2022-04-07

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE LAÏQUE

CONSIDÉRANT que l'Amicale Laïque de Désertines permet d'animer la vie extra-scolaire et celle de la commune par l'organisation de diverses manifestations, tout en permettant aux parents et enfants des 4 écoles de Désertines de créer des liens, et que par des financements elle aide aussi les coopératives scolaires pour l'organisation de sorties scolaires, l'achat de matériel pédagogique ou ludique...

CONSIDÉRANT que l'Amicale Laïque de Désertines organise depuis 40 ans, la manifestation « Les Foulées Vertes », qui connaît chaque année un grand succès,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite soutenir cette association, afin qu'elle puisse pérenniser chacune de ses actions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ACCORDER à l'Amicale Laïque de Désertines une subvention exceptionnelle de 400 euros.

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 17.06.2022
et de la publication ou notification
le 20.06.2022



Le Maire,

